

# Rapport de la Présidente

Gabriela Rüttimann



## Conclave de fin d'été du conseil d'administration

La retraite annuelle de notre conseil d'administration a eu lieu sur les rives du Lac des Quatre Cantons pour terminer l'été. L'ordre du jour très chargé allait de Modèle de la Prescription Médicale jusqu'à la Vision du futur de l'ASP. La discussion stratégique lancée au début de l'année a été conclue ici et un ensemble de mesures a été pris. La stratégie 2019–2022 sera présentée au printemps 2019 à l'Assemblée des membres.

Les préparatifs pour le 40e anniversaire de l'ASP battent leur plein. La fête d'anniversaire avec la précédente assemblée des membres a lieu à Zurich au KOSMOS. Dans la brochure d'anniversaire, l'historien Walter Aeschmann a élaboré l'histoire de l'association et le développement de la psychothérapie en Suisse qui y est associé. Comme déjà annoncé, l'évènement est prévu pour le 23 mars 2019. La manifestation d'anniversaire suivie d'un dîner aura lieu après l'assemblée des membres. Le programme et les invitations seront bientôt envoyés.

## Étapes juridiques conclues

Jusqu'à la clôture de la rédaction, notre progression sur le sujet du modèle de la prescription médicale n'était pas claire. Ce qui était toujours inquiétant c'est qu'au plus haut niveau politique, aucune différence claire n'a été faite entre le mo-



Les Président(e)s des associations : (de la gauche) Yvik Adler (FSP), Gabriela Rüttimann (ASP), Christoph Adrian Schneider (SBAP).

dèle de la prescription médicale et le modèle de la délégation et que l'intérêt pour notre préoccupation semble limité. Peu importe ce qui arrive, l'ASP a la ferme intention de mettre sur pied une procédure juridique ayant pour objectif de permettre le décompte des traitements psychothérapeutiques sans délégation avec l'assurance obligatoire. Nous sommes conscients qu'une telle procédure est un travail de longue haleine. Mais, nous ne sommes toutefois plus disposés à accepter ces manœuvres dilatoires année après année. La lettre de réponse du conseiller fédéral Alain Berset n'y change rien non plus, il envisageait une fois de plus que la procédure irait plus loin en intégrant les associations impliquées.

## Quelle quantité de pratique clinique est « suffisante » ?

La loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie LPsy exige que les étudiants présentent « suffisamment » de pratique clinique dans leur formation post-graduée. Elle laisse l'aménagement de la pratique clinique aux organisations responsables. Dans la mesure où l'ASP a assumé la responsabilité pour les instituts qui se sont joints au concept d'ASP Integral pour son accréditation, c'est à nous de déterminer à quoi correspond « suffisamment ». Il est également de mise de discuter de ce point avec les membres collectifs qui se sont unis dans la Conférence de Charte. C'est une occasion de les sensibiliser à ce sujet.

En ce qui concerne les étudiants qui ont obtenu à l'étranger une partie de leur formation post-graduée, il est nécessaire de trouver aussi une règle. À l'occasion d'un cas concret dans le canton du Tessin, l'ASP a constaté que sur les deux années prescrites de pratique clinique, au moins un semestre doit être achevé dans un établissement de soins psychothérapeutiques psychiatriques en Suisse. Cette activité doit permettre en même temps au candidat ou à la candidate de découvrir de l'intérieur le secteur suisse de la Santé. La supervision doit être obtenue à 100 pour cent dans un institut suisse accrédité de formation post-graduée.

## Congrès PSY 2018 réussi

En tant partenaire de coopération de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP), l'ASP a participé, comme il y a quatre ans déjà, au Congrès PSY de cette année qui a eu lieu en sep-

tembre sur trois jours dans le Kursaal de Berne. Le congrès a été organisé sous le titre « Composantes du traitement et de la prise en charge d'individus psychologiquement malades ». Les quelque 1.200 participantes et participants ont eu l'occasion de participer à de nombreux symposiums, cours et événements open-space qui ont couvert un large éventail de sujets sur la psychiatrie et la psychothérapie.

Les trois associations ont piloté un panel concernant « Les soins aux malades psychiques en Suisse : aujourd'hui et dans le futur ». Le discours de la part des hommes politiques de la santé ne laisse rien présager de bon et reste bloqué dans la neutralité des dépenses. Les déclarations des représentants du gouvernement étaient vagues ou tournaient en rond. Les représentantes et représentants de l'Office fédéral de la Santé (OFS) et de Santésuisse se sont cachés derrière les lois, de sorte que l'impression donnée était que rien ne changera dans les dix prochaines années. Le vieillissement et l'absence de relève dans la psychiatrie appellent justement à une égalité entre les professions relevant du domaine de la psychothérapie. Il semble toutefois que l'OFS voit la solution au vieillissement dans l'engagement de psychiatres de l'étranger, ce qui a déclenché la réponse laconique d'un participant du panel qu'il serait bientôt nécessaire de prendre un cours de langue lorsqu'on pénètre dans un hôpital.

L'ASP a collaboré au comité d'organisation du Congrès et a représenté un membre du comité scientifique, qui d'une part a fixé les thèmes des différents événements et d'autre part a passé au crible les résumés. La directrice générale de l'ASP a œuvré en tant que membre du jury des posters. Par ailleurs, nous avons fourni avec Rosmarie Barwinski un membre de l'ASP pour tenir un atelier. L'évènement passionnant et qui a connu une forte affluence sur le thème de « Favoriser la résilience dans la thérapie des traumatismes » a illustré pas à pas comment la régénération d'un trauma pendant le traitement psychothérapeutique peut augmenter la capacité de résistance d'une patiente ou d'un patient.

### Nouveau membre du conseil d'administration de la Suisse romande en perspective

Avec Sandra Feroletto, l'ASP est ravie de pouvoir présenter un nouveau membre du conseil d'ad-



Ont participé au panel (de la gauche): Sabine Schläppi, Sämi Rom, Dr. Magdalena Berkhoff, Daniel Habegger, Dr. Fulvia Rota, Stefan Spycher, Erika Ziltener, Simon Hofer.

ministration pour la Suisse Romande, qu'elle proposera à l'assemblée des membres pour le vote de confirmation. Ainsi, le conseil d'administration est à nouveau au complet et la représentation est garantie dans toutes les régions linguistiques. Selon le conseil d'administration, il s'agit d'une candidate très appropriée et elle s'intégrera remarquablement dans l'équipe existante. Sandra Feroletto est directrice de l'Association La Branche à Savigny qui compte 340 collaborateurs qui accompagnent 140 enfants et adultes présentant un handicap psychique dans l'enseignement scolaire, la formation, le travail et dans leur vie. Elle est en parallèle psychothérapeute libérale dans son cabinet Artepsy à St-Prex. Elle a obtenu sa formation post-graduée en psychothérapie à l'École Française d'Analyse Psycho-Organique (EFAPO) à Paris. Elle a complété sa formation et sa formation post-graduée avec différents cours dans des écoles supérieures et universités, par ex avec un CAS en médiation et une pratique de l'EMDR pour enfants et adultes. En tant que membre de l'ASP et déléguée occasionnelle de l'EFAPO dans la Charte, elle a déjà entretenu des contacts avec l'association de sorte que sa position et son orientation professionnelle ne sont pas inconnues.

Gabriela Rüttmann est présidente de l'ASP.